



# Gouvernance régionale du secteur extractif en Afrique de l'Ouest

## Les matières premières au service de la paix et du développement

### Les enjeux

Les gisements de matières premières du Libéria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée pourraient constituer une opportunité formidable pour ces pays. En réalité, les trésors que recèlent leurs sous-sols sont encore loin de combler les attentes en matière de levier pour un développement socioéconomique durable, même si des efforts non négligeables sont en cours. Il n'y a pas si longtemps, la lutte pour le contrôle des diamants et d'autres matières premières attisait et finançait les guerres civiles dans la région. Aujourd'hui encore, l'exploitation des ressources minérales telles que le diamant, le minerai de fer, la bauxite et l'or, engendre le plus souvent des effets socialement déstabilisant dans les pays. Les États se battent contre la faiblesse des institutions et la corruption, tandis que les coûts sociaux et écologiques de l'exploitation des matières premières contribuent à alimenter le mécontentement et les conflits au sein de la population. Ainsi, les ressources minérales demeurent encore un facteur non négligeable de la fragilité persistante de ces pays. Les revenus issus de l'exploitation des abondantes réserves de matières premières ne bénéficient pratiquement pas à la population. Le secteur extractif est encore loin d'apporter la contribution notable à la prospérité et au développement socioéconomique durable.

Dans ces quatre pays, l'État, la société civile et les entreprises extractives veulent changer cette situation avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et, à moyen terme, organiser plus efficacement l'exploitation des matières premières de manière à réduire à l'avenir leur

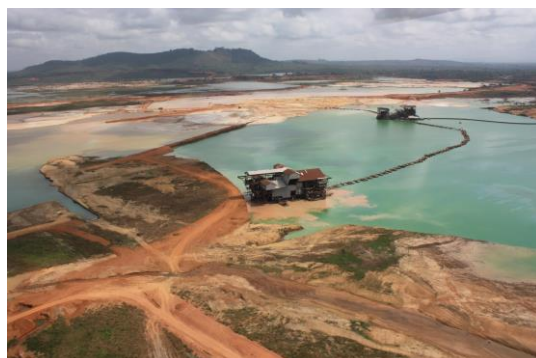
dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. La Vision du régime minier de l'Afrique, adoptée par les États membres de l'Union africaine (UA), constitue le cadre des réformes. Cette vision s'engage en faveur d'une stratégie pour le secteur extractif qui englobe tous les acteurs en les intégrant plus efficacement dans le développement à l'échelle régionale, nationale et locale.

### L'approche

La GIZ conseille les acteurs clés de ses pays partenaires sur la manière de mettre en œuvre une gestion efficace et durable de leurs ressources naturelles en améliorant le cadre politique, économique et législatif. Les différents organismes partenaires englobent des institutions publiques régionales, nationales et locales, des organisations de la société civile et le secteur privé.

Les activités de conseil s'appuient sur la stratégie pour le secteur extractif adoptée par l'Union africaine (Vision du régime minier de l'Afrique) et sur les plans nationaux de développement économique et social. L'approche méthodologique mise à la fois sur le renforcement des compétences des individus, des institutions et des réseaux et sur l'assistance technique et le conseil politique. En termes de contenu, le travail du projet porte sur quatre domaines :

1. Renforcement des capacités des instances de régulation étatiques visant la mise en application de règles fiscales et sociales dans le secteur extractif.
2. Renforcement des capacités des acteurs de la société civile, afin qu'ils puissent participer



*La petite exploitation minière (à gauche) et l'extraction minière à grande échelle (à droite), en induisant une augmentation des recettes fiscales et en créant des emplois, sont à même de contribuer à réduire la pauvreté. Dans le même temps, elles constituent un risque pour les bases d'existence des communautés concernées, l'environnement et la bonne gouvernance.*

davantage aux processus de réformes politiques dans le secteur extractif.

3. Renforcement de la coopération entre l'administration, le secteur privé et la population, dans une logique de développement local et de réduction des conflits dans les zones d'extraction minière.
4. Échange d'informations et d'expériences pratiques au niveau régional. Il s'agit ici en priorité de mettre en œuvre un plan d'action régional visant à lutter contre le commerce illicite des diamants et à mieux organiser ce sous-secteur (processus de Kimberley, en coopération avec l'Union européenne).

Nom du projet	Gouvernance régionale du secteur extractif en Afrique de l'Ouest
Pour le compte de	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ; financement commun avec l'Union européenne (UE) – (cf. processus de Kimberley)
Région concernée par le projet	États de l'Union du fleuve Mano : Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone
Budget	BMZ : 17 000 000 EUR ; UE : 1 000 000 EUR
Durée	10.2015 – 12.2018

## Les résultats

Depuis 2009, les partenaires de la GIZ ont obtenu notamment les succès et résultats suivants avec l'appui du projet:

- La **Sierra Leone** et le **Libéria** ont mis en place un système électronique de gestion des licences d'exploitation minière. Ce cadastre minier couvre la majeure partie des licences d'extraction et d'exploitation minières industrielles et des licences pour la petite exploitation minière. Suite au premier recoupement des données numériques pour la seule année fiscale 2010/11 **en Sierra Leone**, les autorités ont pu recouvrer auprès des compagnies minières cinq (5) millions de dollars en droits de licences. Une banque de données en ligne accessible à tous fournit des informations sur les recettes de l'État issues du secteur extractif.
- Au **Libéria**, les capacités de l'autorité libérienne des recettes (*Liberian Revenue Authority*) sont renforcées. Les contrôles effectués sur les entreprises et les concessionnaires détenteurs de licences d'exploration sont au cœur de ce dispositif. Les premiers contrôles ont débouché sur des rappels

d'impôts et de redevances d'environ 21 millions de dollars. En outre, le projet offre une formation continue à des acteurs clés en **Côte d'Ivoire**, en **Guinée** et au **Libéria** en matière de modélisation fiscale des projets dans le secteur des industries extractives. Ainsi, les allègements fiscaux accordés à l'entreprise Yaouré Goldmine en **Côte d'Ivoire** ont enfin pu être quantifiés de façon fiable (110 millions de dollars).

- Au **Libéria**, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a innové à maintes reprises pour stimuler le débat public et a obtenu une reconnaissance internationale en instaurant des clubs de débat dans lesquels jusqu'à 400 élèves s'adonnent à des joutes verbales organisées sur des thèmes liés à la gouvernance du secteur extractif. Autre approche innovante à citer : un plan d'action a été développé pour la collecte, la vérification et le stockage d'informations sur la structure des groupes du secteur extractif et des données concernant la propriété réelle dans le cadre de l'octroi de licences d'exploitation par l'administration des mines en **Sierra Leone** et en **Côte d'Ivoire**.
- En **Côte d'Ivoire**, le projet a réussi à ancrer le thème des droits humains dans l'industrie minière, pour la première fois de manière structurée, dans le débat sur la gouvernance, à renforcer les compétences d'analyse et de planification, notamment des partenaires de la société civile, et à garantir un haut degré d'appropriation (planification d'activités et de projets).
- Au **Libéria**, **Côte d'Ivoire** et en **Guinée**, des organisations de la société civile et des journalistes locaux bénéficient d'une formation sur les thèmes liés au secteur extractif, ainsi que d'un soutien pour apprendre à produire des rapports et des témoignages indépendants. Les articles et actions en résultant contribuent à informer la population et encouragent l'État et le secteur privé à rendre des comptes.
- En juillet 2016 au **Libéria**, une feuille de route développée en consultation avec les acteurs concernés en vue de formaliser le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle a été publiée par le ministère des mines ; cette initiative jouit d'une grande reconnaissance internationale.

- Au **Libéria** et en **Sierra Leone**, 70 000 habitants de régions minières en situation de conflit ont participé à l'élaboration de plans de développement locaux. Au **Libéria**, ces plans ont généré des fonds supplémentaires totalisant 150 000 dollars en vue du développement de structures locales.
- En **Sierra Leone**, l'administration nationale des mines est parvenue à adopter une procédure standard pour la planification du développement local (modèle d'accord de développement communautaire). Cette procédure participative est actuellement mise en œuvre par les trois principales sociétés minières en activité.
- Dans le cadre d'un processus de consultation participatif, un statut contraignant relatif aux plans de

développement locaux dans les régions minières est élaboré à l'échelle nationale en **Côte d'Ivoire**. En appui à ce processus, les comités de planification du développement local responsables de la gestion de ce fonds dans la région pilote de Divo ont bénéficié d'une formation continue sur les processus de planification.

- Le plan d'action régional des quatre **pays membres de l'Union du fleuve Mano**, visant la mise en œuvre du processus de Kimberley pour la certification des diamants est soutenu notamment par des mesures de promotion de jeunes professionnels spécialisés dans l'estimation de la valeur des diamants.

---

Editeur	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Sièges de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne	Crédits photographiques	GIZ / Janne Kaiser
	Gouvernance régionale des ressources minérales en Afrique de l'Ouest Bureau de la GIZ à Abidjan T : + 225 22416890 E : mathis.hemberger@giz.de I : <a href="http://www.giz.de/en/worldwide/15792.html">www.giz.de/en/worldwide/15792.html</a>	Texte	Janne Kaiser / Mark Mattner / Christina v. Heyden
		La GIZ est responsable du contenu de la présente publication.	
		Pour le compte du	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
		En coopération avec	L'Union européenne
Situation	Novembre 2017		
Mise en page	Janne Kaiser/Mark Mattner		